

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Opéra de Limoges

### Séance du 26 mai 2026

#### > Présents

- Ville de Limoges : M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, Vice-Président ; M. Vincent JALBY ; Mme Bouchra DAHMANI ; Mme Claire CALAND ; M. Gilbert BERNARD
- Région Nouvelle-Aquitaine : M. Thibault BERGERON
- DRAC Nouvelle-Aquitaine : Mme Marianne VALKENBURG

> Absents excusés : M. Guillaume GUERIN, Président

#### > Assistent à la séance

- Région Nouvelle-Aquitaine : Mme Marion CIBER
- Ville de Limoges : Mme Lydie KUHNER
- Opéra de Limoges : M. Alain MERCIER, Directeur général ; M. Nicolas FAYE, Directeur général adjoint ; Mme Françoise TRAPINAUD Directrice administrative

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE préside la séance

## DELIBERATION N°2026.20

### Modification du tableau des effectifs

#### ➤ Modification du temps de travail du poste de barman/barmaid

La délibération 2025.40 en date du 15 octobre 2025 a déjà modifié le temps de travail du poste de barman/barmaid à 70 %, poste initialement ouvert à 50 % sur le grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe. Ce poste peut être occupé par un contractuel.

Compte tenu de l'évolution des plages d'ouverture du bar au Grand-Théâtre et à la MAD, il y a lieu de modifier ce temps de travail afin de créer un poste à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

Ainsi, Madame Aurélia Destampes, actuellement sur le poste verra son temps de travail augmenté de 30 %, sur la base de l'indice brut 558 en référence au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

#### ➤ Modification du temps de travail du poste de coordinateur(trice) des parcours danse

La délibération 2025.40 en date du 15 octobre 2025 a également créé le poste de coordinatrice des parcours danse sur la base d'un poste hors filière en catégorie B à 70 %.

Afin de répondre au développement de la plateforme OperaKids danse et chant avec l'augmentation significative du nombre d'ateliers, les restitutions publiques ainsi qu'aux projets artistiques qui en découlent, ce poste pourra évoluer vers un temps de travail à 90 % à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

Ainsi, Madame Eléonor Lemaire, actuellement sur le poste verra son temps de travail augmenté de 20 %, sur la base de l'indice brut 611 en référence à un poste de contractuel de catégorie B.

Ces modifications n'entraînent pas d'augmentation de la masse salariale de l'opéra compte-tenu de la non-reconduction d'un poste de contractuel en septembre 2026 au sein de la direction du développement.

Je vous propose d'approuver les modifications proposées au tableau des effectifs de l'Opéra.

ADOpte A L'UNANIMITE

